

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Séance du 16 décembre 2024

Nombre de membres en exercice : 16  
Nombre de présents : 12  
Nombre de représentés : 2  
Nombre d'absents : 2

**Secrétaire de séance** : M. Irchad OMARJEE

**OBJET**

**AFFAIRE N°2024\_155\_BC\_12**  
*Sécurisation électrique des ouvrages  
de pompage AEP sur le périmètre  
d'intervention de la Régie  
Communautaire - Validation du plan  
de financement*

**ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :**

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Henry HIPPOLYTE - M. Fayzal AHMED-VALI - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Christophe DAMBREVILLE

Nombre de votants : 14

**ÉTAIENT ABSENT(E)S :**

Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Bruno DOMEN

**NOTA :**

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :**

Le Président certifie que :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - M. Olivier HOARAU procuration à M. Henry HIPPOLYTE

- la convocation a été faite le :  
10 décembre 2024

- date d'affichage et de publication de la  
liste des délibérations au plus tard le  
23/12/2024

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2024**

**AFFAIRE N°2024 155 BC 12 : SÉCURISATION ÉLECTRIQUE DES OUVRAGES DE POMPAGE AEP SUR LE PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION DE LA RÉGIE COMMUNAUTAIRE - VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

**Le Président de séance expose :**

**Contexte**

La Réunion a été particulièrement touchée par le passage du cyclone Béal dont les conséquences sur le territoire réunionnais ont été nombreuses et importantes, démontrant la nécessité d'améliorer encore la résilience de nos activités, de nos réseaux et de nos infrastructures. Dans ces circonstances, le ministère de l'Outre-Mer a octroyé une enveloppe exceptionnelle de 5 Millions d'euros, au titre du Fond Exceptionnel d'Investissement outre-mer (FEI), au bénéfice du territoire réunionnais. Le 5 mars 2024, le Préfet de La Réunion a lancé un appel à projets pour soutenir les investissements réalisés par les collectivités locales portant sur des opérations destinées à améliorer la résilience du territoire face aux événements climatiques. 4 grandes thématiques ont été fixées, dont l'une porte sur la « sécurisation électrique des adductions d'eau potable (acquisition de groupes électrogènes) ». La Régie Communautaire d'Eau et d'assainissement La Créole étant inéligible à cet appel à projets, le Territoire de l'Ouest a présenté un dossier de demande d'aide pour le compte de la régie.

**Expression des besoins**

La Régie Communautaire s'est engagée depuis plusieurs années dans une gestion de protection de la ressource en eau sur son périmètre d'intervention.

Les derniers épisodes cycloniques vécus à La Réunion ont mis en évidence la très forte dépendance du système de distribution d'eau potable vis-à-vis du réseau EDF. La mise en place des groupes électrogènes sur des sites stratégiques permettra, en cas de crise sur le réseau électrique, de maintenir l'alimentation en eau sur des secteurs jusqu'à présent exposés au risque de coupure d'eau. Environ 36 000 habitants de Saint-Paul sont concernés par cette amélioration du service public de distribution d'eau potable. Le projet participe donc au désenclavement d'une partie de la population saint-pauloise, qui jusqu'à présent était exposée au risque de coupure d'eau en cas d'épisode cyclonique.

## Plan de localisation des sites

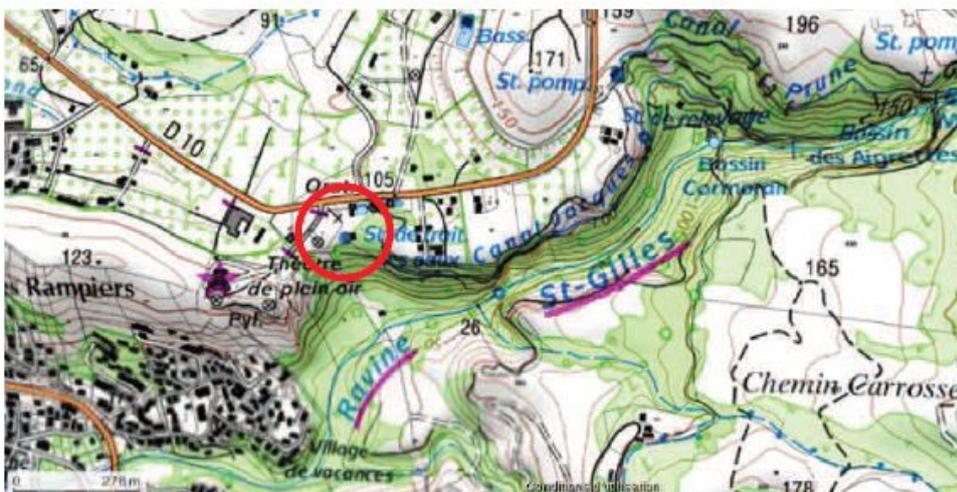
- Site puits Bouillon et station de pompage Bouillon



- Site R2 Bis – Station de pompage de Lagiroday à Bois de Nèfles



- Site R23 – Station de pompage de Grand Fond



## Modalités d'organisation administrative et financière

Afin de rendre les dépenses éligibles, un groupement de commande, qui fera l'objet d'une validation lors d'un prochain Bureau Communautaire, sera mis en place entre le Territoire de l'Ouest et la régie La Créole pour permettre l'acquisition des groupes électrogènes. En qualité de chef de file, la Communauté d'Agglomération émettra les bons de commande et recevra les factures en son nom. Ces justificatifs seront ensuite présentés à l'État pour le versement d'acomptes et le solde de subvention. Les investissements réalisés seront gérés par la régie communautaire La Créole conformément aux statuts de celle-ci.

## Plan de financement

Dépenses (€ HT)	Recettes (€ HT)	
Acquisition et pose de groupes électrogènes	FEI Post Béjal	873 817 € HT
<b>873 817 € HT</b>		

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 14/11/2024.

A reçu un avis favorable en Commission Eau, Assainissement et GeMAPI du 14/11/2024.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,**  
**Ouï l'exposé du Président de séance,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

- **VALIDER le plan de financement proposé ;**
- **VALIDER l'inscription des crédits correspondants au budget principal de notre établissement pour un montant de 873 817 € ;**
- **AUTORISER le Président, ou toute personne habilitée par lui, à signer tous les actes liés à cette affaire.**

---

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le  
Le Président de séance  
Emmanuel SERAPHIN  
Président